

COMMUNE DE BOURG-MADAME
PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois et le mardi 11 Avril à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : ARMISEN Daniel, AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, FAIGES MORALES Josep, GARCIA RUIZ Neus, MARTI Cécile, MEYA Jean-Marc, MONNIN Yvette, WILL GANTOU Audrey.

ETAIENT ABSENTS : GARCIA MARTIN Jaïme, GODINHO Jean-Charles, PONCY Hubert, Sylvie SORLI et Mickaël ROMA.

Monsieur GARCIA MARTIN Jaïme donne procuration à Madame Neus GARCIA RUIZ.

Monsieur GODINHO Jean-Charles donne procuration à Madame Cécile MARTI.

Monsieur PONCY Hubert, donne procuration à Monsieur Daniel ARMISEN.

Date de la convocation : 04 Avril 2023.

Ouverture de la séance à 18h24.

Madame Audrey WILL est désignée secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une création de poste. Accordé à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont pu assister au Débat d'Orientation Budgétaire organisé la semaine dernière. Cette réunion bien que non obligatoire par rapport au nombre d'habitants de la commune a été très porteuse et Monsieur le Maire propose de reconduire l'expérience l'année prochaine.

Il donne ensuite la parole à Monsieur Ayache, premier adjoint en charge des finances.

1/Vote du Budget prévisionnel Communal 2023.

Monsieur Ayache prend la parole et commence une explication chapitre par chapitre du budget prévisionnel.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.

2/ Vote des taux de fiscalité directe.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de maintenir les 3 taux à l'identique sans augmentation d'impôts comme suit :

- Taxe Foncière bâti :	36.36
- Taxe Foncière non bâti :	58.87
- Taxe d'Habitation :	11.84

Vote à l'unanimité des membres présents.

4/ Vote du taux de la taxe d'aménagement.

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 7%.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.

5/ Vote de l'augmentation des loyers de bâtiments communaux

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter les loyers des bâtiments communaux de 3.5%.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.

6/ Création de poste.

Monsieur le Maire reprend la parole.

Suite aux propositions faites par le Centre de Gestion 66 pour les avancements de grade, il est proposé de voter pour la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 19h30.